

Charte d'engagement pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap (PSH)

1. Notre engagement

Jack n' Jill s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes les personnes, y compris les personnes en situation de handicap (PSH), dans le respect du principe d'égalité des chances.

Nous veillons à adapter nos modalités pédagogiques, organisationnelles et techniques afin de permettre à chaque apprenant de suivre une formation dans les meilleures conditions possibles.

2. Accueil et identification des besoins

Dès l'inscription ou en amont de la formation, les apprenants peuvent nous informer d'une situation de handicap ou d'un besoin spécifique.

Nous nous engageons à :

- analyser les besoins spécifiques du stagiaire ;
- proposer des aménagements raisonnables pour faciliter l'accès à la formation ;
- assurer un accompagnement individualisé lorsque cela est nécessaire.

Un référent handicap est identifié au sein de l'organisme afin d'accompagner les apprenants concernés.

3. Aménagements possibles

Selon les besoins identifiés, différents aménagements peuvent être proposés :

Aménagements pédagogiques :

- adaptation du rythme de formation ;
- supports pédagogiques adaptés ;
- mise à disposition de supports écrits ou audio ;
- exercices adaptés au niveau et aux contraintes de l'apprenant.

Aménagements organisationnels :

- adaptation des horaires ;
- séances individuelles ou en petits groupes ;
- prolongation de certaines activités pédagogiques.

Aménagements techniques :

- utilisation d'outils numériques adaptés ;

- accessibilité des supports digitaux ;
- utilisation de logiciels d'aide à l'apprentissage.

4. Partenariats et orientation

Lorsque les besoins nécessitent un accompagnement spécifique, notre organisme peut orienter l'apprenant vers des partenaires spécialisés (AGEFIPH, Cap Emploi, MDPH ou autres structures locales).

5. Sensibilisation et amélioration continue

Notre organisme s'engage à :

- sensibiliser ses formateurs à l'accueil des personnes en situation de handicap ;
- mettre à jour régulièrement ses pratiques ;
- améliorer l'accessibilité de ses formations ;
- recueillir les retours des apprenants afin d'améliorer nos dispositifs.

Cette démarche s'inscrit dans notre processus d'amélioration continue et dans notre engagement qualité.

6. Contact Référent Handicap

Pour toute question relative à l'accessibilité ou pour signaler un besoin spécifique, vous pouvez contacter:

Référent Handicap : Lila DAVENNE.

Email : referent.handicap@jacknjill.fr

Téléphone : 06 16 54 13 00

Toute demande est traitée de manière confidentielle et bienveillante.

Charte mise à jour le : 01/09/2025

Organisme de formation : Jack n' Jill